

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D\_17\_12\_2019\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

**Délibération n°17-12-2019-035**

*3.1 Acquisitions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

**SMIRGEOMES : ACHAT D'UN TERRAIN  
SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LA FERTÉ BERNARD**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement,  
Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que :

- la Communauté de communes a acquis la parcelle D181 sur la commune de La Ferté-Bernard en mars 2011 afin d'y implanter la nouvelle déchetterie ;
- la Communauté de communes a cédé le 28 septembre ladite parcelle au SMIRGEOMES au prix de 100 € et pris en charge les frais d'acte ;
- l'opération n'a pu être menée à son terme pour deux raisons principales l'une technique liée au gabarit de la voie inadapté pour une circulation fréquente de poids lourds et l'autre liée au voisinage peu enthousiaste à l'idée d'avoir un tel équipement à proximité.

**PREND ACTE** que le SMIRGEOMES a proposé à la CCHS de lui rétrocéder le terrain aux mêmes conditions à savoir un prix de vente de 100 € supporté par la CCHS et les frais de notaire étant pris en charge par le SMIRGEOMES/SYVALORM.

**DECIDE** d'acquérir la parcelle D181 sur la commune de La Ferté Bernard pour une contenance de 10 387 m<sup>2</sup> au prix de 100 € HT.

**MANDATE** l'étude de Maître Alix-Chapdelaine pour instrumenter.

**PREND ACTE** que les frais de notaire seront supportés par le SMIRGEOMES ou le SYVALORM en fonction de la date de signature.

**AUTORISE** le Président à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser les fonds correspondants.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 17 décembre 2019

Pour extrait conforme  
Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU